

# mon parcours d'assuré

*Le Parcours première affiliation*

*Dispositif d'accès à l'apprentissage et couverture sociale des jeunes*



**Quelle est la situation  
des stagiaires de la formation professionnelle  
au regard de l'Assurance Maladie ?**



## Rappel terminologique de l'Assurance maladie

- **Couverture sociale** : L'ensemble des prestations en espèces ou en nature qui protègent l'individu contre la baisse de ses revenus (vieillesse, maladie, décès, chômage, accidents du travail, maladies professionnelles) ou contre l'augmentation de ses charges.
- **Identification** : l'identification a pour but de s'assurer de l'exactitude de l'identité d'une personne, c'est-à-dire de la correspondance entre cette personne et les données d'état civil qu'elle déclare. Une identité doit correspondre à une personne et une seule.

- **Immatriculation** : l'immatriculation consiste à attribuer un numéro de sécurité sociale (ou NIR – Numéro d'Inscription au Répertoire) à une personne. Au préalable de l'immatriculation, une opération d'identification aura été réalisée.
- **Affiliation** : l'affiliation est l'opération par laquelle un assuré est rattaché à un organisme pour le service des prestations. Sous réserve de remplir un certain nombre de conditions, l'affiliation à un régime de sécurité sociale ouvre droit à certaines prestations.





- Quel est l'état civil du stagiaire?

*Nom / Prénom / Date et lieu de naissance*

Il convient de porter une grande attention à l'état civil notifié sur les formulaires. Une mauvaise transcription génère des erreurs et des risques de création de doublon dans les bases de données.



- Quelle était la situation antérieure du stagiaire ?

*Etudiant, lycéen, collégien sur le compte des parents, demandeur d'emploi, primo arrivant... ?*

Selon les cas, le régime d'affiliation avant et après l'entrée en stage diffère :

	1	2	3	4	5	6	7
<b>Organisme d'affiliation /situation avant l'entrée en stage</b>	Régime étudiant	Régime général	organisme d'affiliation inconnu	Régime Social des Indépendants (RSI)	Régime Agricole (MSA)	Demandeur d'emploi rémunéré ou non	stagiaire né à l'étranger non immatriculé
<b>organisme d'affiliation pendant la formation</b>	Régime général	Régime général	Régime général	Régime Social des Indépendants (RSI) *Régime général si le stagiaire était ayant-droit	Régime Agricole (MSA)	Régime obligatoire auquel était rattaché le stagiaire avant son entrée en formation (cf situations 1 à 5)	Régime général

➤ Quelle est sa situation actuelle?

Les jeunes entrant sur le dispositif d'accès à l'apprentissage au sein des CFA franciliens, bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ils sont affiliés à ce titre, qu'ils soient rémunérés ou non.

Pièces justificatives	Stagiaire rémunéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de stage établie par le centre de formation précisant le nombre d'heures,</li> <li>• Titre de séjour avec autorisation de travailler pour les étrangers hors EEE,</li> <li>• Relevé d'identité bancaire ou postal (si le RIB est au nom des parents, joindre une procuration),</li> <li>• Déclaration de changement de situation (réf S 1104a),</li> <li>• Justificatifs d'état civil,</li> <li>• Premier avis de paiement.</li> </ul>
	Stagiaire non rémunéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de stage établie par le centre de formation précisant le nombre d'heures,</li> <li>• Titre de séjour avec autorisation de travailler pour les étrangers hors EEE,</li> <li>• Relevé d'identité bancaire ou postal (si le RIB est au nom des parents, joindre une procuration),</li> <li>• Déclaration de changement de situation (réf S 1104a),</li> <li>• Justificatifs d'état civil.</li> </ul>



## Les bonnes questions à poser aux stagiaires

- Si le stagiaire est né à l'étranger, est-il déjà immatriculé?

Si ce n'est pas le cas, une procédure d'immatriculation précédera l'affiliation.

<b>Situation avant l'entrée en stage</b>	stagiaire né à l'étranger non immatriculé
<b>Organisme d'affiliation pendant la formation</b>	Régime général
<b>Pièces justificatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de stage établie par le centre de formation précisant le nombre d'heures,</li> <li>• Titre de séjour avec autorisation de travailler pour les étrangers hors EEE,</li> <li>• Un relevé d'identité bancaire ou postal (si le RIB est au nom des parents, joindre une procuration),</li> <li>• Justificatifs d'état civil.</li> <li>• Premier avis de paiement si rémunération.</li> </ul>